NESTENN
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME HONORAIRES

Au 1er février 2022

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence mandataire.

TRANSACTION

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

HONORAIRES DE VENTE sur le prix Net Vendeur TTC

- Inférieur ou égal à 35 000 € : Forfait de 3 500 € TTC
- Entre 35 000 € et 49 999 € : 10 % du prix net vendeur TTC
- Entre 50 000 € et 74 999 € : 8.5 % du prix net vendeur TTC
- Entre 75 000 € et 89 999 € : 8 % TTC du prix net vendeur TTC
- Entre 90 000 € et 124 999 € : 7 % du prix net vendeur TTC
- Entre 125 000 € et 399 999 € : 6 % du prix net vendeur TTC
- 400 000 € et au-delà : 5 % du prix net vendeur TTC

ESTIMATION (Remboursée si concrétisée par une mise en vente du bien à l'agence)

120 € TTC sur MONT DE MARSAN et SAINT PIERRE DU MONT
160 € TTC sur les autres communes

LOCATION

BAIL D'HABITATION LOI DU 6 JUILLET 1989

	LOCATION VIDE		LOCATION MEUBLÉE
	< 40m²	≥ 40m²	
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	8 € par m² de surface habitable	80 % du loyer mensuel hors charges*	8 € par m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € par m² de surface habitable		3 € par m² de surface habitable

* dans la limite du plafond de la loi Alur, soit :
-Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des Lieux d'Entrée : 3 € TTC par m² de surface habitable

	LOCATION VIDE OU MEUBLÉE	
	< 35m²	≥ 35m²
État des lieux de sortie à charge exclusive du bailleur	Forfait de 100€	3 € par m² de surface habitable
État des lieux de sortie d'un bien en gestion à l'agence	Offert	

BAIL DE DROIT COMMUN, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Honoraires à la charge du Bailleur : 1 mois de loyer Hors Charges
- Honoraires à la charge du Locataire : 1 mois de loyer Hors Charges

État des lieux de sortie sur demande

GESTION LOCATIVE

- Gestion Simple : 7,20 % TTC du loyer quittancé
- Gestion Simple + Garantie Loyers Impayés : 10,20 % TTC du loyer quittancé

NESTENN MONT DE MARSAN, SARL ABAMA au capital social de 7 700 € - Siège social au 72 rue Léon Gambetta 40000 MONT DE MARSAN - RCS Mont de Marsan n° 494 414 410 – Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce et gestion immobilière n ° CPI 4001 2018 000 027 355 délivrée par la CCI des Landes de Mont de Marsan et garantie par VERSPIEREN ALLIANZ IARD.